

PROJET DE RENOVATION URBAINE
QUARTIERS LEPERVANCHE/VERGES /VOIE TRIOMPHALE
LE PORT



Situés au cœur de la ZUS de la ville du PORT, les quartiers Lépervanche, Vergès et Voie Triomphale, construits respectivement en 1979, 1980 et 1982 par la SHLMR accueillent 1920 habitants. Ces secteurs présentaient, malgré l'innovation sociale qui les caractérisait à l'époque, un cumul de handicaps structurels et socio-économiques qui nécessitaient une intervention en matière d'aménagement, de constructions et plus globalement de développement social.

Le 19 octobre 2007, la ville du Port signait la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier « Lépervanche, Vergès, Voie Triomphale ». L'ensemble de ce projet s'inscrit, d'une part, dans le projet urbain portée par la ville depuis de nombreuses années sur une échelle plus large et, d'autre part, dans la continuité de son action au titre de la politique de la ville.

PRESENTATION DU PROJET

Les interventions sur ce quartier composé de trois secteurs visent à :

- les désenclaver en restructurant la trame viaire,
- créer une offre nouvelle de logements et améliorer les logements existants par des actions de réhabilitation, de résidentialisation et d'amélioration,
- clarifier les domanialités,
- créer de nouveaux espaces publics qui seront gérés par la ville.

Pour ce faire, la commune a mis en place des actions de concertation afin que les habitants soient associés à cette vaste transformation physique de leur milieu de vie.

Le programme définit dans la convention, et dont la mise en œuvre s'achèvera en 2019, a fait l'objet d'un avenant de sortie en date du 27 mai dernier. Il prévoit :

en matière de logement:

- la construction de 311 logements financés par l'état :
- la démolition de 80 logements individuels privés, de 98 logements individuels locatifs et de 8 logements collectifs
- l'amélioration de 85 logements individuels privés avec mise aux normes des réseaux,
- la réhabilitation et la résidentialisation de 195 logements collectifs sociaux,
- Enfin pour favoriser la diversification, la réalisation de 20 logements de ville en accession (PSLA envisagés) par la SHLMR suite à la défection de la Foncière Logement.

en matière d'aménagement :

- la redéfinition et un recalibrage des voiries existantes et des espaces publics
- la réfection des réseaux
- la création d'espaces publics de qualité

À noter que dans la convention signée en 2007, le projet du « tram-train », aujourd'hui abandonné, contribuait au désenclavement du quartier en améliorant sa desserte.

en matière d'accompagnement de la population :

- une large et permanente concertation avec les habitants.
- l'organisation d'une mobilité résidentielle : possibilité d'accession à la propriété, de décohabitation, de mobilité géographique,
- l'utilisation de l'opération comme levier pour mettre en place des actions de formation et d'insertion professionnelle pour les publics jeunes et adultes demandeurs d'emploi, notamment par le biais de la charte locale d'insertion signée le 9 juillet 2010. Celle-ci prévoyait de consacrer un minimum de 98 000 heures à l'insertion dont l'objectif est aujourd'hui atteint.
- Enfin, la mise en œuvre d'une politique de gestion urbaine de proximité pour assurer l'entretien et la sécurité au sein du quartier pendant et au terme des travaux contractualisée dans le cadre de la charte de « gestion urbaine de proximité » signée en février 2011. marchant »).

en matière d'équipements

Dans le cadre du Plan Espoir Banlieue, le CAUE a mené une concertation auprès des habitants via différents ateliers urbains. Des aménagements contribuant à améliorer significativement leur quotidien ont pu ainsi être réalisés.

FINANCEMENTS

Le **coût global du projet s'élève à 86 M€** avec un financement apporté par l'ANRU à hauteur de 12,3M€, de 6,1 M€ par la commune, de 1,7 M€ par l'Europe, de 16,5 M€ par l'État (par l'intermédiaire de la LBU) et de 6,3 M€ par TCO

AVANCEMENT OPERATIONNEL

Le projet en voie d'achèvement, et ce sur tous les volets :

- près de 90 % du programme de démolition est réalisé,
- l'ensemble des locatifs sociaux de l'opération de la « Voie Triomphale », soit 195 logements, est réhabilité,
- environ 70 % des logements neufs sont livrés et 85 % des familles relogées. Des décohabitations, dont la nécessité est apparue depuis la signature de la convention, ont pu aussi être réalisées. La livraison des dernières opérations, dont celle concernant l'îlot d'Action Logement, devrait s'effectuer avant le terme de la convention.
- enfin les 4 premières phases des travaux d'aménagement, qui en comprenaient 5, sont livrées.

Le Plan Stratégique Local (PSL) devra être élaboré rapidement car ce document permet de définir les modalités de l'après-PRU. L'enjeu est en effet de pérenniser l'action publique et les investissements réalisés, d'inscrire les PRU dans des projets de transformation durable et de faciliter le retour au « droit commun ».